



---

**PROCÈS-VERBAL DE LA  
294<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL  
tenue le jeudi 29 octobre 2015 à 12 h  
Local 4433, pavillon Albert-Tessier**

---

**Présences — Absences**

<b>Départements</b>	<b>Délégué (e) s</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Anatomie	<i>Lucie Hamelin</i>		A*
Biologie médicale	<i>Michel Cyr</i>	P	
Chimie, biochimie et physique	<i>Benoît Daoust</i>		A*
Chimie, biochimie et physique	<i>Pierre Benard</i>		A
Chiropratique	<i>Djamel Ramla</i>		A
Chiropratique	<i>Marcel Veilleux</i>	P	
Ergothérapie	<i> Ginette Aubin</i>	P	
Études en loisir, culture et tourisme	<i>Romain Roult</i>	P	
Finance et économie	<i>Foued Chihi</i>	P	
Génie chimique	<i>James Agbébavi</i>	P	
Génie électrique et informatique	<i>Loïc Boulon</i>		A
Génie industriel	<i>François Gauthier</i>	P	
Génie mécanique	<i>Lotfi Toubal</i>	P	
Langues modernes et traduction	<i>Maureen-Claude Laperrière</i>		A
Lettres et communication sociale	<i>Johanne Prud'homme</i>	P	
Mathématiques et informatique	<i>Amar Bensaber Boucif</i>	P	
Mathématiques et informatique	<i>Alain Goupil</i>	P	
Orthophonie	<i>Sophie Chesneau-Faure</i>	P	
Philosophie et des arts	<i>Jean-Paul Martel</i>	P	A
Philosophie et des arts	<i>Marie-Josée Plouffe</i>		
Psychoéducation	<i>Lyne Douville</i>	P	
Psychoéducation	<i>Charles Viau-Quesnel</i>	P	
Psychologie	<i>Michael Cantinotti</i>		A*
Psychologie	<i>Yvan Leroux</i>	P	
Sciences comptables	<i>Daphné Drouin</i>	P	
Sciences comptables	<i>Jocelyne Gosselin</i>	P	
Sciences de l'activité physique	<i>Vincent Cantin</i>	P	
Sciences de l'activité physique	<i>Émilie Lachance</i>	P	
Sciences de l'éducation	<i>France Beaumier</i>	P	
Sciences de l'éducation	<i>Ghyslain Parent</i>	P	
Sciences de l'environnement	<i>Vincent Maire</i>	P	
Sciences humaines	<i>Marise Bachand</i>	P	
Sciences infirmières	<i>Liette St-Pierre</i>		A
Sciences infirmières	<i>Éric Ahern</i>	P	
<b>Comité exécutif</b>	<b>Officiers</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Ismaïl Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS	P	
Adel Omar Dhamane	VPAU	P	
Diane Saint-Laurent	VPSC		A*
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	
Jocelyn Perreault	Secrétaire	P	

*\*Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.*

Le professeur Jocelyn Perreault, secrétaire, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

---

**CS-294-29-10-15-01 Mot de bienvenue du président**

---

Le président souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence en cette semaine de travaux et d'études.

---

**CS-294-29-10-15-02 Vérification du quorum**

---

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux prévu à l'article 37 des statuts du SPPUQTR est atteint.

Il signale que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

Il termine en confiant l'animation de la rencontre au professeur Jocelyn Perreault, secrétaire du comité exécutif.

---

**CS-294-29-10-15-03 Adoption de l'ordre du jour**

---

L'animateur présente le projet d'ordre du jour et invite les délégués, si nécessaire, à ajouter des points à affaires nouvelles.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. **Attribution d'un mandat concernant les fonds départementaux de recherche**
5. **Suite de la 142<sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat**
6. **Rapport du comité des relations de travail**
7. **Bilan de l'opération promotion 2015**
8. **Dépôt des résultats du sondage sur le règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle**
9. **Dépôt des résultats du sondage sur les services sous la responsabilité du VRAF**
10. **Rapport financier 2014-2015 de l'UQTR**
11. **Tribune des délégués et des déléguées**
12. Adoption du procès-verbal de la 293<sup>e</sup> réunion du conseil syndical
13. Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical
14. Information et dépôt de documents :
  1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 516<sup>e</sup> et 517<sup>e</sup> réunions
  2. Dépôt de l'agenda syndical de novembre et décembre 2015
  3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU
15. Affaires nouvelles
16. Date de la prochaine rencontre : 26 novembre 2015
17. Levée de l'assemblée

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif et appuyée par le professeur Yvan Leroux, délégué du Département de psychologie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 294<sup>e</sup> réunion du conseil syndical.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

**CS-294-29-10-15-04 Attribution d'un mandat concernant les fonds départementaux de recherche**

---

L'animateur invite le trésorier à présenter le point.

Le trésorier rappelle que le conseil d'administration de l'UQTR a modifié la présentation comptable des fonds départementaux de recherche. Présentées antérieurement dans les rapports financiers comme un passif, la Direction a convenu d'inclure ces sommes dans un fonds dédié. Cette opération comptable permettait d'ajouter 1,6 M\$ à l'actif de l'UQTR et de réduire d'autant le déficit prévu pour l'année 2014-2015.

Le comité exécutif a obtenu les avis de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et du service des relations de travail de l'UQTR cautionnant l'opération. Le comité exécutif a aussi demandé un avis juridique de son procureur afin de

s'assurer que ce changement n'avait aucune incidence sur la gestion des fonds départementaux de recherche et sur l'annexe C de la convention collective. Enfin, le comité a convenu de solliciter un avis supplémentaire d'une firme comptable spécialisée sur la conformité de la démarche.

La règle 2 de gestion des dépenses imprévues oblige toutefois le comité exécutif à obtenir l'avis du conseil syndical lorsqu'une dépense non prévue au budget dépasse la somme de 3 000 \$.

Le recours à une firme comptable pourrait représenter un coût entre 3 000 \$ et 5 000 \$.

L'animateur attire l'attention des membres sur le projet de résolution :

- |             |  |
|-------------|--|
| Considérant | la décision de l'UQTR de modifier le traitement comptable des sommes versées dans les fonds départementaux de recherche; |
| Considérant | la lettre de garantie fournie par le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH);                              |
| Considérant | l'avis juridique de Me Richard McManus sur l'impact de cette décision sur l'annexe C de la convention collective;        |
| Considérant | la règle 2 du Syndicat régissant l'autorisation des dépenses non prévues au budget;                                      |
| Considérant | la recommandation du trésorier de solliciter l'avis d'une firme comptable spécialisée;                                   |
| Considérant | la recommandation du comité exécutif;  |

Il est proposé par le comité exécutif dûment appuyé par le professeur Alain Goupil du Département de mathématiques et informatique d'attribuer à la firme Mazars Harel Drouin, S.E.N.C.R.L. de Montréal le mandat afin de déterminer... *si la renonciation à une rémunération peut se conformer à la définition d'un apport, et si le traitement effectué dans le projet d'états financiers est conforme au référentiel et aux directives du Ministère.*

Les délégués discutent de la proposition et certains s'interrogent sur la pertinence de la démarche puisque les avis déjà obtenus sont convergents.

Le professeur Ghyslain Parent, délégué du Département des sciences de l'éducation, propose un amendement au projet de résolution en limitant la valeur du mandat à 3 000 \$. La proposition d'amendement ne trouve pas d'appuyeur.

Le président du Syndicat indique que la proposition du comité exécutif vise simplement à s'assurer que la modification comptable effectuée par la Direction ne représente aucune menace à court et à long terme sur les fonds départementaux de recherche et sur leur utilisation.

L'animateur invite l'assemblée à se prononcer sur le projet de résolution.

Comme le vote est demandé, l'animateur invite les délégués à voter à main levée :

- 31 pour
- 0 contre
- 4 abstentions

Le projet de résolution est adopté à la majorité des voix.

---

**CS-294-29-10-15-05 Suite de la 142e assemblée générale du Syndicat**

---

L'animateur invite le président à présenter le point.

Le président rappelle que l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> octobre dernier devait adopter des amendements aux statuts du Syndicat et à la convention collective des professeurs.

Pour ce type de modification, l'article 12 des statuts actuels prévoit que 25 % des membres doivent se prononcer. Malheureusement, seulement 16 % des professeurs se sont prévalus de leur droit de vote.

Le président mentionne que le comité exécutif recommande de reporter les questions à l'assemblée générale du mois de mars 2016.

Le comité exécutif propose aussi d'ajouter aux statuts du Syndicat la possibilité d'inclure le vote électronique lorsque la procédure de vote prolongé est utilisée.

La lettre d'entente concernant l'annexe C (remboursement des frais de cellulaire) continuera à s'appliquer.

---

**CS-294-29-10-15-06 Rapport du comité des relations de travail**

---

L'animateur invite le VPRT à présenter le point.

**Moratoire sur les ordinateurs**

Le VPRT informe le conseil syndical d'une entente de principe sur la levée du moratoire sur l'achat des ordinateurs aux professeurs.

Pour les années 2013-2014 et 2014-2015, la Direction distribuera aux professeurs 154 ordinateurs.

Pour les années 2015-2016 et 2016-2017, la Direction ajoutera de nouveau 154 ordinateurs.

La politique sera intégralement appliquée en 2017-2018.

Les délégués se déclarent en accord avec l'entente de principe et espèrent que les professeurs pourront bénéficier rapidement de l'ajout des nouveaux ordinateurs.

**Annulation de cours**

Le VPRT a rappelé aux délégués l'importance de l'article 10.12 a) de la convention collective :

10.12

a) Dans les trente (30) jours précédant le début d'une session, un cours peut être annulé. La redistribution des éléments de la tâche du professeur concerné doit cependant être terminée au plus tard quinze (15) jours avant le début de la session. Cette modification de la tâche doit être effectuée conformément à la clause 10.09 et à l'ordre de priorité prévu à la clause 10.18 et avec l'approbation du professeur, le tout en conformité avec la présente convention. Il en est de même pour toute autre modification à la tâche d'un professeur.

Le professeur qui se retrouve dans une telle situation ne peut contracter une dette de cours ou devoir compenser par un cours en réserve. Le cours lui est simplement crédité.

---

**CS-294-29-10-15-07 Bilan de l'opération promotion 2015**

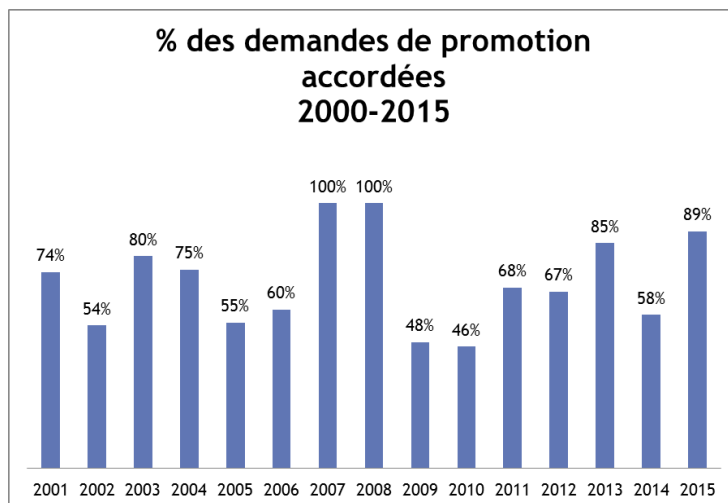
---

L'animateur invite le professeur Ghyslain Parent, représentant du Syndicat au comité de promotion, à présenter le point.

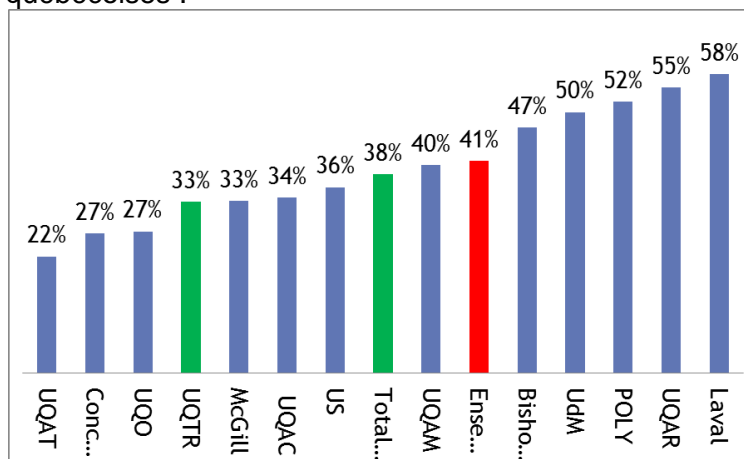
Le professeur Parent rappelle que le comité de promotion est composé des trois représentants de la Direction et de trois représentants du Syndicat. Chacune de ces délégations doit compter une personne provenant de l'extérieur de l'UQTR.

Pour l'année 2014-2015, 19 professeurs ont fait une demande de promotion et 17 l'ont obtenue.

L'animateur présente un graphique illustrant le pourcentage de demandes accordées au fil des années :



Le professeur Parent présente le pourcentage de titulaires dans les différentes universités québécoises :



Le professeur Parent termine en répondant aux questions des délégués.

### CS-294-29-10-15-08 Dépôt des résultats du sondage sur le règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle

L'animateur invite le VPAU à présenter le point.

Le VPAU rappelle le cheminement du projet d'amendements du règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle. Il résume les échanges tenus sur ce point au conseil syndical.

---

Il présente la synthèse des résultats de la consultation qui s'est déroulée du 14 au 21 septembre. Il y a eu 151 professeurs qui ont consulté le sondage et 129 ont répondu à la plupart des questions.

Les répondants partagent largement les préoccupations exprimées par le comité exécutif et le conseil syndical :

- Les assemblées départementales devraient pouvoir se prononcer formellement (résolution) sur le projet d'amendements du règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle.

**95 % des participants se sont déclarés en accord avec l'affirmation.**

- Les comités de programme devraient pouvoir se prononcer formellement (résolution) sur le projet d'amendements du règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle.

**93 % des participants se sont déclarés en accord avec l'affirmation.**

- Le projet d'amendements du règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle devrait maintenir les pouvoirs et les responsabilités actuelles des directions et des comités de programme sur l'encadrement et le cheminement des étudiants.

**91 % des participants se sont déclarés en accord avec l'affirmation.**

- Le règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle devrait assurer la liberté universitaire des professeurs dans l'élaboration de leurs plans de cours.

**84 % des participants se sont déclarés en accord avec l'affirmation.**

- Le Décanat des études et le Décanat de la recherche et de la création devraient toujours former des comités-conseils, où siègeraient des professeurs, lorsqu'il est question de règlements ou de politiques touchant l'enseignement et la recherche.

**93 % des participants se sont déclarés en accord avec l'affirmation.**

À la suite de l'intervention du Syndicat sur la question, la Direction avait indiqué qu'elle procéderait à de nouvelles consultations sur le projet d'amendements. Dans le plan de travail 2015-2016 du vice-recteur à l'enseignement et à la formation, cette consultation est prévue pour l'automne 2016.

### **CS-294-29-10-15-09 Dépôt des résultats du sondage sur les services sous la responsabilité du VRAF**

---

L'animateur invite le président à faire le point sur la question.

Le président rappelle les démarches menées depuis quelques années pour améliorer la situation dans certains services de l'UQTR, plus particulièrement le service des finances et de l'approvisionnement. Malgré les promesses répétées de la vice-rectrice à l'administration et aux finances (VRAF), rien n'a encore changé.

Le président souligne que le Syndicat avait constitué un groupe de discussions avec une vingtaine de professeurs afin de discuter des règles de remboursement des frais de déplacement et de représentation.

Le comité exécutif avait convenu de procéder à une consultation auprès des professeurs qui s'est tenue du 22 septembre au 5 octobre. Il y a 136 professeurs qui ont consulté le sondage et 119 ont répondu à la plupart des questions.

Le président présente les résultats de la consultation :

Services	Recours 12 derniers mois	Appréciation		
		Très bon/Bon	Moyenne	Mauvais/Très mauvais
<b>Services des finances</b>				
Finances (remboursement dépenses)	92 %	51 %	33 %	16 %
Finances (rémunération...)	18 %	89 %	6 %	5 %
Finances (contrats, ententes...)	43 %	64 %	24 %	11 %
Finances (frais de voyage, déplacement...)	90 %	54 %	29 %	17 %
Finances (annexe C...)	46 %	69 %	17 %	14 %
<b>Service de l'approvisionnement</b>				
Service de l'approvisionnement (achat équipements informatiques...)	80 %	42 %	35 %	23 %
Service de l'approvisionnement (location auto, hôtel...)	17 %	59 %	28 %	12 %
Service de l'approvisionnement (achat publicité, promotion...)	19 %	49 %	34 %	17 %
<b>Services des technologies de l'information</b>				
Solution de problèmes...	92 %	67 %	20 %	14 %
Soutien pédagogique...	50 %	62 %	23 %	15 %
Aide web, chopin, projets...	47 %	65 %	16 %	19 %
Cours en ligne...	14 %	77 %	15 %	8 %
<b>Service de l'équipement</b>				
Entretien...	43 %	43 %	33 %	23 %
Déménagement...	35 %	65 %	22 %	14 %
CAPS...	37 %	84 %	12 %	4 %

Le président mentionne que les délégués ont reçu le sondage et l'ensemble des commentaires formulés qui étaient très nombreux. Il y a d'ailleurs un déphasage important entre les résultats de la consultation et un très grand nombre de commentaires très critiques. L'explication viendrait peut-être du fait que les interrelations entre le service des finances et les professeurs ne sont pas toutes du même niveau. Les professeurs impliqués dans des projets de recherche ont sûrement plus d'occasions de faire des réclamations auprès du service et risquent donc d'être plus critiques. Les pourcentages d'appréciation mauvais ou très mauvais sont toutefois assez élevés.

Le président termine en mentionnant que le comité exécutif a convenu d'expédier les résultats de la consultation aux services concernés et en répondant aux questions des délégués.

**CS-294-29-10-15-10 Rapport financier 2014-2015 de l'UQTR**

L'animateur invite le conseiller aux affaires universitaires à présenter le point.

Le conseiller rappelle que le conseil d'administration de l'UQTR a adopté le rapport financier de l'année 2014-2015, le 21 septembre dernier.

Les principaux éléments sont :

**Produits**

156 863 449 M\$, en baisse de 1 % comparativement à 2013-2014

**Charges**

160 279 135 M\$, en hausse de 4 % comparativement à 2013-2014

**Déficit de fonctionnement pour 2014-2105**

4 207 753 M\$

Afin d'obtenir un budget équilibré, la Direction a :

- utilisé le surplus accumulé de 2,5 M\$;
- tenu compte de la modification comptable concernant les fonds départementaux de recherche 1,6 M\$;
- Le surplus pour l'année 2014-2015 est donc de 15 641 \$.

Le conseiller présente quelques tableaux sur les écarts des produits et des charges entre les années 2013-2014 et 2014-2015.

Il termine en attirant l'attention des délégués sur la croissance des masses salariales de l'UQTR au cours de trois dernières années :

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	%
	final	final	final	3 ans
Direction	4 867 738 \$	5 960 456 \$	5 496 387 \$	13 %
Professeur	43 372 778 \$	46 033 789 \$	48 918 699 \$	13 %
Chargé de cours	13 478 505 \$	15 651 225 \$	16 781 393 \$	25 %
Auxiliaire	2 472 851 \$	1 876 227 \$	1 809 651 \$	-27 %
Professionnel	14 227 898 \$	15 851 240 \$	16 772 517 \$	18 %
Technique	8 472 840 \$	8 547 593 \$	9 155 756 \$	8 %
Bureau	9 266 396 \$	9 785 931 \$	10 381 633 \$	12 %
Métier et ouvrier	2 042 519 \$	1 940 003 \$	2 025 941 \$	-1 %
Total salaire	98 201 525 \$	98 666 437 \$	111 341 977 \$	13 %
Avantages sociaux	19 877 350 \$	21 254 713 \$	22 320 100 \$	12 %
Grand total	118 078 875 \$	119 921 150 \$	133 662 076 \$	13 %

On constate que la croissance de la masse salariale des professeurs reste modeste considérant la croissance du nombre d'étudiants au cours de ces années. Les chargés de cours semblent avoir bénéficié de cette croissance.



---

**CS-294-29-10-15-11 Tribune des délégués et des déléguées**

---

L'animateur invite les délégués à faire part des questions soulevées par leurs collègues ou à signaler les événements qui ont marqué le développement de leur département au cours des derniers mois.

Aucune question n'est soulevée par les délégués.

**CS-294-29-10-15-12 Adoption du procès-verbal de la 293<sup>e</sup> réunion du conseil syndical**

---

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la 293<sup>e</sup> réunion du conseil syndical tenue le 17 septembre 2015, les délégués confirment la conformité.

Sur motion dûment proposée par la professeure Johanne Prud'Homme, déléguée du Département de lettres et communication sociale, appuyée par le professeur James Agbebavi, délégué du Département de génie chimique, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 293<sup>e</sup> réunion du conseil syndical du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenue le 17 septembre 2015.

**CS-294-29-10-15-13 Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical**

---

L'animateur attire l'attention des délégués sur les nouveaux points ajoutés aux suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical :

- Obtenir l'avis d'une firme spécialisée sur les changements apportés au traitement comptable des fonds départementaux de recherche.
- Signifier à la Direction que l'administrateur délégué du Département des sciences infirmières ne peut présider le comité d'évaluation et de sélection du département.
- Déposer un grief ou signer une lettre d'entente sur la décision de la Direction d'embaucher les professeurs à compter du 1<sup>er</sup> décembre au lieu du 1<sup>er</sup> juin.
- Renouveler l'entente avec la Fondation de l'UQTR sur l'attribution des bourses d'études du Syndicat.
- Faire une contre-proposition concernant le moratoire sur le remplacement des ordinateurs des professeurs.
- Suggérer des amendements à la politique et au cadre de gestion des relations de presse de l'UQTR.

**CS-294-29-10-15-13 Information et dépôt de documents**

---

**13.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 516<sup>e</sup> et 517<sup>e</sup> réunions**

L'animateur attire l'attention des membres sur les procès-verbaux des 516<sup>e</sup> et 517<sup>e</sup> réunions du comité exécutif tenues respectivement les 27 août et 17 septembre 2015.

Il invite les délégués qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux officiers du comité exécutif.

**13.2. Dépôt de l'agenda syndical de novembre et décembre 2015**

L'animateur invite les délégués à prendre note des éléments de l'agenda syndical des mois de novembre et décembre 2015.

---

**13.3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU**

Le trésorier du Syndicat qui est aussi trésorier de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) signale les principaux dossiers traités par la Fédération au cours des derniers mois.

Il souligne la tenue du forum sur la recherche, la tenue d'un colloque sur la gouvernance universitaire dans le cadre du congrès de l'ACFAS, la formation d'un comité de travail sur l'élaboration de la convention collective idéale, la formation d'un groupe de discussions sur les campus délocalisés et le lancement du troisième fascicule de vulgarisation sur la recherche universitaire.

---

**CS-294-29-10-15-14 Affaires nouvelles**

Aucune question discutée à ce point.

---

**CS-294-29-10-15-15 Date de la prochaine réunion**

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 26 novembre 2015.

---

**CS-294-29-10-15-16 Levée de l'assemblée.**

La séance est levée à 15 h 40.

Le président

L'animateur et secrétaire

*Original signé*

*Original signé*

\_\_\_\_\_  
Ismaïl Biskri

\_\_\_\_\_  
Jocelyn D. Perreault